

# TARENTEAISE

## VALMOREL

# La station poursuit un aménagement réfléchi et durable

**M**algré la crise et la morosité ambiante, Valmorel poursuit son développement avec succès, avec l'aménagement du secteur des Lanchettes.

Lors de la pose de la "première pierre", après la visite de l'appartement témoin MGM, la délégation s'est dirigée sur le chantier. Nicolas Marquenot, le directeur commercial de MGM, guidait le maire Robert Vorger, accompagné par David Giraud, le président-directeur général de MGM, André Pointet, le président de la Communauté de communes, et Vincent Rolland, conseiller général.

David Giraud a annoncé l'ouverture de la résidence en décembre 2014. Elle comprendra 106 appartements, plus les logements du personnel, et des garages. 600 lits au total sont prévus pour un investissement de 16 millions d'euros.

Avec la fonte des dernières neiges, se sont engagées

simultanément la première et la seconde tranche de la nouvelle résidence MGM. Depuis mai, les travaux préparatoires étaient en cours. Après s'être occupés des réseaux présents dans l'emprise du chantier, les entreprises ont fait entrer en action une foreuse. Parallèlement à l'injection de pieux contigus, elle a permis de réaliser une paroi clouée en amont du chantier, ceci afin de protéger le massif, le temps des travaux de terrassements et de décaissement de l'emprise des bâtiments.

### Les matériaux de terrassement valorisés

Désormais, les entreprises de gros œuvre vont procéder à l'installation du chantier de construction à proprement parler.

Ces travaux, comme ceux menés au Bois de la Croix, sont portés par une intercommunalité forte, et s'inscrivent dans une démarche de qualité environnementale



Aux Lanchettes, les élus ont fait un tour de chantier avec les représentants de MGM.

qui a conduit la collectivité, depuis trois ans, à sa certification ISO 14001. Une attention particulière est portée à la valorisation des matériaux de terrassement qui, après préparation du sol, seront remis en place en contrebas,

afin d'organiser l'entrée de la station.

"Un accès provisoire permet l'évacuation des matériaux sans qu'ils ne transitent aux abords des zones habitées, mais aussi de maintenir l'accès aux secteurs de Fon-

taine et de Montolivet durant les deux années à venir. La piste de retour au télésiège des Lanchettes sera le départ "ski aux pieds" du projet. Elle sera remodelée avant l'hiver.

J.D.B.

## Une résidence de tourisme quatre étoiles

**C**ette résidence respectera l'architecture qui a fondé l'image de la station : toits recouverts de lauzes, façades habillées de pierre et de bois. "La Grange aux fées" proposera des appartements spacieux, entièrement meublés, équipés, et décorés. La visite de l'appartement témoin, en compagnie de David Giraud, a permis de vérifier, qu'il n'y a aucune faute de goût ou d'assortiment

dans les teintes et les matériaux. De plus, chaque appartement, aux très hautes performances énergétiques (THPE), disposera d'un parking couvert.

Cette résidence de tourisme quatre étoiles sera également dotée d'un espace aquatique et de balnéothérapie, regroupant une piscine, un jacuzzi, deux hammams, et deux saunas, ainsi que d'un centre spa d'altitu-

de avec salles de massages, relaxation et cardio-training. Ces nouveaux lits marchands qui font l'objet d'une convention de gestion hôtelière pour 18 ans, renouveleront le parc immobilier actuel. Ils permettront de nouveaux investissements sur le domaine skiable, en offrant des hébergements avec services répondant aux demandes actuelles de la clientèle.

## Les préconisations du Plu

**L'**urbanisation du secteur des Lanchettes était prévue depuis 1976 et la création de la station. Aujourd'hui, c'est le dernier quartier de Valmorel dont l'aménagement est envisagé dans le Plan local d'urbanisme (Plu) approuvé en 2008. Depuis janvier, la collectivité, en prescrivant la révision générale du Plu, s'est attelée à l'écriture d'une feuille de route. Les projets à venir devront apporter des réponses innovantes

en matière de produit touristique et être maîtrisés puisqu'ils devront maintenir la qualité de Valmorel en été et en hiver, et être conformes aux lois Grenelle, et aux enjeux d'aménagement du territoire cadrés par le Scot (schéma de cohérence territoriale). Ils devront, en plus, apporter des réponses pertinentes aux enjeux environnementaux liés au climat, à l'énergie, à la mobilité, et au développement durable.